



COMPTE RENDU DU
CTS des DIRECCTE et des DIECCTE
du 9 MARS 2021
En audioconférence



Ce Comité Technique Spécial des DIRECCTE et des DIECCTE a été présidé conjointement, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux et Monsieur Grégoire PARMENTIER responsable de la délégation coordination et innovation du secrétariat général du Ministère l'économie et des finances.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

1. Point de situation sur la réforme OTE ;
2. Point sur le reclassement des agents des anciens services du développement économique des pôles « 3E » ;
3. Échange sur le futur intranet des DREETS ;
4. Information sur le service civique dans les DI(R)ECCTE ;
5. Questions diverses.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance en procédant à la désignation du secrétaire adjoint de séance : Serge PARRA, UNSA.

Syndicats présents: **UNSA** - CGT- CFDT – FO - SUD SOLIDAIRE.

L'UNSA procède à la lecture de sa déclaration liminaire.

https://itefa.unsa.org/IMG/pdf/dl_cts_des_directe_et_des_dieccte_du_9_mars_2021.pdf

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, l'administration souligne qu'elle est très vigilante à ce que la mise en place de l'OTE se déroule dans les meilleures conditions.

Une rencontre avec les directeurs régionaux est réalisée périodiquement, deux fois par mois, afin que ces derniers remontent tous les problèmes qui peuvent se poser (dialogue social, humains, matériels,...).

Ces informations sont transmises au plus haut niveau des Ministères concernés.

1-Point de situation sur la réforme OTE

L'administration précise que certains chantiers sont encore en cours. La montée en charge des SGC est « hétérogène » d'un département à l'autre.

Les conventions de délégation de gestion qui ont été signées jusqu'au 30 mars seront reconduites sous la forme de contrats de service. Ainsi, à compter du 1er avril 2021, ces derniers seront mis en œuvre entre les DREETS/DDEETS et DEETS (Outre Mer) et SGC. Ils prendront en compte les éléments particuliers : pilotage RH pour la DREETS/DEETS, préservation des moyens dédiés de l'Inspection du Travail, etc...

La mise en place des DREETS/DEETS et les DDEETS avancent au même rythme. La semaine prochaine aura lieu un séminaire des préfigurateurs DDEETS / DREETS pour faire un point sur l'avancement de la réforme.

La moitié des régions ont opté pour une organisation en 3 Pôles, les autres seront constituées en 4 Pôles. Les arrêtés sur l'organisation des DREETS / DDETS et DEETS seront publiés fin mars. Des modifications seront apportées à la terminaison des adresses mail des agents et des boîtes institutionnelles à partir de début avril.

Exemples :

- pour les DREETS : « *prenom.nom* »@dreets.gouv.fr
- pour les DEETS : « *prenom.nom* »@deets.gouv.fr
- pour les DDETS : « *prenom.nom* »@[département].gouv.fr

Les anciennes adresses mails continueront à fonctionner durant plusieurs mois.

Les postes de travail vont basculer dans l'environnement du Ministère de l'Intérieur.

La cotation des emplois DATE fait actuellement l'objet d'un examen par le guichet unique.

Concernant les agents qui ne souhaitent pas rejoindre les plateformes MOE, un accompagnement RH leur sera apporté. Cet accompagnement consistera à leur proposer des formations et des postes.

L'administration confirme qu'il y aura un prolongement des mandats des représentants syndicaux après le 1er avril. Elle a obtenu l'aval de la DGAFP pour que les mandats électifs actuels soient prolongés jusqu'aux prochaines élections.

L'UNSA demande confirmation que les plateformes MOE seront bien en fonction à partir du 1er avril ?

L'administration n'a pas d'éléments contraires à cette date mais reste bien consciente que cela peut être difficile (recrutement d'agents, cadre réglementaire, conditions d'instructions....).

L'UNSA s'interroge de savoir si les projets de relogement DREETS/DEETS et DDETS font l'objet d'une transmission et d'un suivi au niveau du Ministère.

L'administration indique que les projets de relogement sont effectivement suivis et font l'objet d'une vigilance particulière (exemple : confidentialité des bureaux de l'IT, maintien du lien travail/emploi, etc...).

L'UNSA exige qu'un suivi du reclassement des agents qui ne rejoindront pas les plateformes MOE soit réalisé à l'instar du suivi pour le S2ER.

L'administration accepte la mise en place de ce suivi et fera donc un point régulier sur ce sujet.

L'UNSA attire l'attention de l'administration sur le manque de clarté des micro organigrammes (pas de nom en face des missions), et alerte sur le fait que certains agents n'ont toujours pas reçu leur fiche de poste dans la nouvelle entité etc...

L'UNSA fait part de son inquiétude sur les déménagements qui vont se faire en pleine pandémie et en présentiel au risque de favoriser la transmission du virus. La propagation du virus ne semble pas être la priorité ce qui contrevient aux instructions ministérielles et interministérielles (DGAFP).

2- Point sur le reclassement des agents des anciens services du développement économique des pôles « 3E »

L'Administration indique que 94 % des agents du S2ER ont été reclassés. A ce jour, 22 agents sont toujours en attente de reclassement.

L'administration poursuit son action auprès des agents pour les accompagner au mieux dans leurs démarches.

L'UNSA demande des précisions sur 4 démissions qui sont indiquées dans un document produit pour cette instance : Quels en sont les motifs ? Les agents avaient-ils un projet ?...

L'administration précise que ces démissions sont liées à des situations particulières ou personnelles. Elle souligne que les agents n'ont pas démissionné au motif d'une absence de proposition de l'administration.

3 -Échange sur le futur intranet des DREETS/DEETS

- *Présentation par le pôle travail-solidarité de l'administration.*

L'administration fait état de la nécessité de créer un outil intranet pour les futures DREETS/DEETS. Il devra fédérer les informations des DRCS/PP et des DIRECCTE/DIECCTE dans un outil commun.

Ce nouvel intranet ne sera pas disponible au 1er avril prochain car il nécessite un travail de récupération et de transfert d'un grand nombre de documents. Il y aura donc un décalage par rapport à la création des DREETS. En attendant les intranets existants continueront à fonctionner.

Des référents nommés pour la mise en place de cet outil vont être formés entre fin mars et début avril.

L'UNSA regrette de ne pas avoir eu à disposition des documents ou des copies écrans pour avoir une idée de l'ergonomie de cet outil et pouvoir ainsi échanger sur ce nouvel intranet.

L'administration répond qu'aujourd'hui, cela ne concerne qu'un point d'échange. Elle note cependant la volonté forte de **L'UNSA** à disposer d'un lien pour suivre l'évolution de ce nouvel intranet et reviendra vers les OS pour les informer des suites qui seront données à leur demande.

4 -Information sur le service civique dans les DIRECCTE et les DIECCTE

L'administration rappelle la charte du service civique dans le service public.

Le service civique ne doit pas venir en lieu et en place d'un ETP .

En Occitanie, trois jeunes sur quatre ont pu bénéficier de contrats au sein de certains services à l'issue leur période de service civique.

5 - Questions diverses

L'UNSA revient sur la convocation conjointe des membres du CTS et des DDI à un groupe de travail le 16 mars prochain. Elle s'interroge sur la nécessité de constituer un groupe de travail à quinze jours de la mise en place des DREETS /DEETS et DDETS et demande dans quel but est convoqué précisément ce groupe de travail commun.

L'administration répond qu'il est prévu une présentation de la réforme et un état d'avancement sur la préfiguration des DREETS/DEETS et DDETS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



**NI CONTESTATION STÉRILE,
NI ACCOMPAGNEMENT DOCILE !**

